



ARRETE N° 118/2023
AUTORISANT « LA FÊTE DES VOISINS »
Hameau de Forest
Dimanche 03 septembre 2023

Le Maire de Chaumes-en-Brie,

Vu les articles L. 2213-1 à l'alinéa 2 de l'article L. 2213-4, du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement,

Vu l'article L.511-1 du code de la sécurité intérieure,

Vu l'alinéa 6 de l'article 2213 du code général des collectivités territoriales autorisant le dépôt temporaire sur la voie publique,

Vu la demande en date du 04 août 2023 de Madame CHARLET Yvette qui sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de la fête des voisins organisée par les riverains, le dimanche 03 septembre 2023 de 11h00 à 19h00,

Considérant que le passage devra rester accessible pour tout riverain ou véhicule de secours,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : - Madame CHARLET Yvette est autorisée à occuper le domaine public au Hameau de Forest, à titre gracieux à l'occasion de la Fête des voisins, le dimanche 03 septembre 2023 de 11h00 à 19h00.

ARTICLE 2 : - Madame CHARLET Yvette est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'installation de ses biens mobiliers.

ARTICLE 3 : - La rue ne pourra être bloquée intégralement, de façon à laisser libre passage aux riverains (véhiculés comme piétons), ainsi qu'aux véhicules de secours.

ARTICLE 3 : - L'installation visée à l'article 1 sera réalisée de façon à préserver l'état de la voirie propre, un nettoyage s'imposera si besoin.

ARTICLE 4 : - La Gendarmerie sera chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : - La non-observation des dispositions du présent arrêté expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à partir de son affichage.

ARTICLE 7 : - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de Chaumes-en-Brie
- Le Directeur des Services Techniques
- Madame CHARLET Yvette

Date d'affichage : 10/08/23
Date de notification : 09/08/23
Date de désaffichage :

Pour le Maire et par délégation
Fait à Chaumes-en-Brie, le 07 août 2023
La Directrice des services
Administratifs

**Marion DUPUIS**